



Montreuil, le 11 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les Ministres,

de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, des Sports
de la Transformation et de la Fonction publique
du travail

Hexopée

M. Didier JACQUEMAIN, Président

M. David CLUZEAU délégué général

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour les journées à partir du jeudi 19 janvier 2023 jusqu'au retrait du projet de réforme des retraites couvrant les personnels des secteurs de l'animation et de l'Éducation Populaire privé et public.

Madame et Messieurs les Ministres,

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Les secteurs de l'Animation et de l'Éducation Populaire emploient plusieurs centaines de milliers de travailleuses et travailleurs sous statut public ou privé. Leur impact est déterminant culturellement, socialement et économiquement. Pourtant, faute de financements publics à hauteur des réels besoins, ces métiers sont trop souvent méconnus, méprisés, dévalorisés, précarisés, mais aussi très mal rémunérés. Ce d'autant que les salariés de ces secteurs subissent la précarité, sous forme de temps partiels imposés, d'horaires hachés de plusieurs coupures et de salaires qui les placent trop souvent en dessous du seuil de pauvreté. Cette réalité porte atteinte concrètement aux conditions d'accueil et de prise en charge des publics, dont une majorité de mineurs. Pour toutes ces raisons et en conséquence un manque d'attractivité, il est donc de plus en plus difficile de recruter des personnels expérimentés, formés ou seulement motivés, d'où pour nos secteurs des difficultés et une pénurie croissante de recrutement et cette réforme des retraites va frapper de plein fouet l'ensemble des animatrices et animateurs, et plus particulièrement celles et ceux, justement, qui ont commencé à travailler tôt, ceux qui sont les plus précaires, et celles et ceux dont la pénibilité du métier n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes dans ce secteur. Les temps partiels imposés, les carrières hachées impactent plus particulièrement les femmes dans nos métiers principalement féminisés et elles devront aller jusqu'à 67 ans pour une carrière complète sans décote.

Cette réforme des retraites est une attaque frontale à l'ensemble des salarié.es et des animateur.rices!

La CGT défend un droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement et donc :

- Abandonner cette réforme ;
- Un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ;

- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié.es exposé.es à des facteurs de pénibilité ;
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Pour les animateur.rices :

- La transformation de tous les contrats saisonniers et d'accroissement temporaire d'activités en contrat en durée déterminée en aboutissant au bout de 2 ans maximum à une titularisation ou à un CDI.
- La fin des CEE qui a un faible taux de cotisations et qui impacte fortement les retraites des animateurs.
- De véritables plans de formation aux diplômes professionnels avec des temps de préparation et de réunions inclus dans l'amplitude de travail.
- Une véritable reconnaissance statutaire de la qualification des animateurs
- Un véritable plan de formation visant à la professionnalisation des personnels d'animation.
- L'arrêt immédiat du recours aux faisant- fonction.
- Un véritable déroulement de carrière des animateurs.
- Des taux d'emploi à 100 %

En conséquence, l'ensemble des organisations CGT signataires restent déterminées dans la période actuelle et avec les agents et salariés animateur.rices, et, prennent une fois de plus leurs responsabilités en déposant un préavis de grève pour les dates allant du **jeudi 19 janvier 2023 inclus de 0 h à 24 h jusqu'au retrait de cette réforme ou la levée de ce préavis**, pour l'ensemble des agent-es et pour les salarié-es relevant de nos champs fédéraux respectifs.

Nos organisations sont disponibles pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Fédération CGT des Services publics, Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture

Natacha POMMET



Marie BUISSON

